

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Soissonnais et du  
Valois**

DÉPARTEMENT  
DE L' AISNE

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE SOISSONS

-----  
TRESORERIE DE  
SOISSONS

-----  
Séance du 27/09/2019

**OBJET :**

Adhésion au service  
prévention et santé au  
travail du Centre de  
Gestion de la Fonction  
Publique Territoriale  
de l' Aisne

**VOTE :** 22 pour, 0  
contre, 0 abstention, 0  
refus de vote

Affiché le

**/ 2 OCT. 2019**

Transmis le

**01 OCT. 2019**

Certifié exécutoire, le

**01 OCT. 2019**

Le Président

Jean-Marie CARRE



L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept septembre à neuf heures, Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Soissonnais et du Valois s'est réuni à Cuffies, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARRE, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 20 septembre 2019.

**Étaient présents (22) :** Jean-Marie CARRE ; Alain CREMONT ; Dominique BONNAUD ; Edith ERRASTI ; Pascal TORDEUX ; Bernadette KASPRZAK ; Patrick DUMAIRE ; Viviane CORDEVANT ; Patrick DUFOUR ; Alexandre de MONTESQUIOU ; Jean-Pascal BERSON ; Nicolas REBEROT ; Franck BRIFFAUT ; Céline LE FRERE ; Rémi VANLERBERGHE ; Thierry GILLES ; Jean CHABROL ; Thierry ROUTIER ; Claude MADIOT ; Thierry DECAUCHE ; Sébastien MANSCOURT ; Jean-Luc SAMIER

**Procurations (0) :**

**Absents excusés (9) :** Carole DEVILLE-CRISTANTE ; Laurent CAUDRON ; Stéphanie LEBEE-DELATTRE ; Séverine PELLETIER ; Benoît LETRILLART ; Jean SAUMONT ; François RAMPENBERG ; Arnaud BATTEFORT ; Hervé MUZART

Alexandre de MONTESQUIOU a été élu secrétaire.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, qui dispose que les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive. Cette mission peut être réalisée par le Centre de Gestion après l'établissement d'une convention.

**Considérant** qu'il y a lieu de doter le PETR d'un service de médecine préventive en adhérent au service prévention et santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l' Aisne ;

**Considérant** qu'une convention doit être établie avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l' Aisne afin de définir les conditions techniques et financières de la réalisation des missions de prévention et santé au travail confiées par le PETR du Soissonnais et du Valois au Centre de Gestion ;

**Vu** l'avis du Bureau en date du 13 septembre 2019 ;

**LE COMITE SYNDICAL**, après avoir pris connaissance du contenu de la convention et en avoir délibéré :

**DECIDE** de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l' Aisne les prestations de Prévention et Santé au travail.

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le projet de convention d'adhésion au service Prévention et Santé au Travail, conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l' Aisne, joint en annexe de la présente délibération et dont elle fait partie intégrante.

**CHARGE et DÉLÈGUE** monsieur le Président, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

**Le Président**

**Jean-Marie CARRE**

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
DE SOISSONS

/ 1 OCT. 2019